



Tel. : 09.53.88.20.87



Code : CSE SSCT 004A

RENOUVELER LA FORMATION DES MEMBRES DU CSE / SSCT (- 300 salariés)

Objectifs de la Formation :	Actualiser ses connaissances et les perfectionner.
Public concerné :	Membres du CSE Membre de la commission SSCT
Niveau d'admission :	Membres ayant suivi la formation initiale et ayant réalisé quatre années de mandat consécutif ou non
Lieu :	Dans l'entreprise ou chez ACOFORMA
Durée :	21 heures.
Nombre de participants :	12 participants maximum
Méthode pédagogique :	Exposés, vidéo, travaux de groupe, exercices pratiques, etc.
Evaluation :	Evaluation au fur et à mesure de la formation
Validation :	Attestation de formation

PROGRAMME

- Retour d'expérience
- La mise en place du CSE et de la commission SSCT
 - Conditions de mise en place
 - Composition de la commission SSCT
- Les attributions du CSE/SSCT
- Les moyens du CSE/SSCT
- Les missions du CSE/SSCT
 - Missions générales et missions spécifiques
 - Consultations obligatoires
- Le fonctionnement du CSE/SSCT
 - Crédit d'heures et utilisation
 - Protection des élus
 - Les réunions
 - Recours aux experts
- L'analyse des risques professionnels
 - Risques professionnels et risques psychosociaux
 - Analyse des risques professionnels
 - Prévention du harcèlement sous toutes ses formes
- L'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
 - Définitions
 - Méthodes d'analyses